



Régimes d'assurance canadiens

L'Association des pilotes
de ligne, internationale

Régime 2024

Cher membre de l'ALPA,

Nous sommes fiers de vous présenter les régimes d'avantages sociaux de l'ALPA!

Grâce à vos demandes en matière des programmes d'assurance offerts aux membres de l'ALPA-Canada, vous avez franchi un pas important pour améliorer votre avenir financier.

Les programmes de l'ALPA-Canada traitent certains facteurs de risques importants qui ont une incidence sur nous tous au quotidien :

- perte de vie ou d'un membre
- sinistres accidents
- maladie grave

Pour vous protéger, vous et les personnes à charge, contre les dommages financiers imprévus occasionnés par un de ces événements, veuillez lire les grandes lignes suivantes relatives au programme. Puis au site Web de la protection des membres de l'ALPA, au <http://memberinsurance.alpa.org>, cliquez sur « Coverage for Canadian Members » (protection pour les membres canadiens) pour visualiser les informations sur les plus récents taux et les formulaires de demande. Imprimez, remplissez et retournez le ou les formulaires de demande aux programmes qui pourraient contribuer à combler les écarts de votre plan financier pour vous assurer la tranquillité d'esprit associée à ces polices d'assurance-vie, contre les accidents, contre les maladies graves et d'assurance habitation et automobile commanditées par l'ALPA-Canada.

Nous vous remercions de l'intérêt témoigné. C'est avec plaisir que nous continuerons à vous aider à protéger vos proches.

Cordialement,
Le conseil des fiduciaires du régime d'assurance de l'ALPA Canada

Assurance-vie élémentaire :

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

L'assurance-vie élémentaire de 20 000 \$ est payable dans le cas d'un décès d'un résident canadien protégé qui est un membre actif ou inactif en congé de maladie de l'ALPA, peu importe le lieu ou la cause du décès. Elle est conçue pour offrir des fonds immédiats au bénéficiaire désigné. Il s'agit d'un plan universel pour les pilotes de l'ALPA Canada. La protection se termine à l'âge de 70 ans pour les membres actifs. Cet avantage n'est pas offert aux membres en congé autorisé.

Assurance-vie collective facultative :

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

L'assurance-vie collective facultative est disponible pour des montants de 50 000 \$ à 500 000 \$, par tranche de 50 000 \$. Pour obtenir tous les détails du plan et les formulaires de demande, veuillez consulter <https://specialmarkets.ia.ca/alpa/home>

Le régime, à l'adhésion d'un membre admissible, offre de l'assurance au pilote, aux personnes à charge couvertes et séparément aux conjoints couverts. La protection est offerte jusqu'à 70 ans. Ce programme, émis par iA Groupe financier, peut compléter l'assurance offerte par l'employeur du pilote.

L'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident est également offerte pour un montant équivalent à l'assurance-vie collective facultative de l'assuré.

Les membres admissibles de la catégorie médicale no 1 peuvent s'inscrire au niveau de protection d'assurance-vie facultative de leur choix à des taux qui se distinguent selon le sexe et la catégorie de tabagisme. Pour les membres qui ne sont pas couverts par la catégorie médicale no 1, la protection peut être accordée à la suite d'une souscription médicale. Les conjoints doivent remplir un questionnaire de santé qui doit faire l'objet d'un examen pour que la protection soit approuvée. La protection est à titre professionnel pendant que le membre remplit les fonctions de son emploi telles qu'exigées par son employeur jusqu'à un montant maximal de 75 000 \$.

Assurance automobile :

Co-operators

Co-operators vous offre une exceptionnelle assurance automobile à valeur ajoutée, à des tarifs préférentiels de groupe.

Selon le type de protection et le montant d'assurance de votre choix, si vous avez un accident, votre assurance automobile peut couvrir les dépenses engagées pour des traitements ou des soins médicaux, des services juridiques, des dommages matériels ou une perte de revenu. Elle peut également vous protéger contre le vol de votre véhicule.

Assurance habitation :

Co-operators

Co-operators vous offre également de l'assurance habitation à valeur ajoutée, à des tarifs préférentiels de groupe. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous avons un régime pour vous.

Selon le type de protection et le montant d'assurance de votre choix, l'assurance habitation vous protège contre les pertes financières occasionnées par un vol, un événement imprévu comme un incendie ou un acte de vandalisme ainsi que la responsabilité civile qui peut vous incomber si un visiteur se blesse à votre domicile. Elle peut aussi vous protéger contre la responsabilité en cas d'accident matériel aux biens d'autrui.

Teladoc®

Si vous, votre conjoint ou les personnes à charge admissibles souffrent d'une maladie grave ou ont un accident, Teladoc® répondra à trois questions : Est-ce le bon diagnostic? Quel est le meilleur traitement? Que va-t-il vous arriver maintenant? Grâce à Teladoc®, vous et votre médecin traitant aurez accès à des spécialistes de renommée mondiale pour confirmer le diagnostic et le traitement adéquats. Cet avantage offert aux membres de l'ALPA vous offre un examen approfondi de votre dossier médical et vous aide, vous et votre médecin, à

établir et confirmer le diagnostic et à définir le traitement le mieux adapté à votre cas.

Le programme Teladoc® n'est pas un fournisseur de soins de santé privé et il n'y a pas de frais cachés ou de coûts supplémentaires associés à l'utilisation de ce service. La protection se termine lorsque les membres atteignent 70 ans.

Pour communiquer avec le service Teladoc®, composez le 1-877-419-2378. Puisqu'il s'agit d'un avantage offert aux membres de l'ALPA, il est important lors de votre appel de mentionner que vous êtes un membre de l'ALPA, plutôt qu'un employé de la ligne aérienne pour laquelle vous travaillez.

Assurance maladie grave : Industrielle Alliance, Assurance et services financiers

Pour consulter les détails complets du régime et vous procurer un formulaire de demande, veuillez visiter la section francophone du site web : <https://specialmarkets.ia.ca/alpa/home>. L'assurance maladie grave est un avantage important qui peut faire toute la différence dans la vie de quelqu'un à la suite d'un diagnostic d'une des 25 maladies ou affections couvertes par la police. En tant qu'individu à la recherche de couverture d'assurance facultative, il est difficile d'obtenir les faibles taux offerts dans un contexte d'assurance collective.

L'assurance maladie grave se traduit en un montant forfaitaire non imposable versé à la suite d'un diagnostic d'une des 25 maladies couvertes suivantes Accident vasculaire cérébral, anémie aplasique, brûlures sévères, cancer (avec risque de décès à court terme), cécité, chirurgie coronarienne, chirurgie de l'aorte, coma, crise cardiaque, infection au VIH d'origine professionnelle, insuffisance rénale, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, maladie du neurone moteur, méningite bactérienne, paralysie, perte d'autonomie, perte de la parole, perte de membres, remplacement des valvules cardiaques, sclérose en plaques, surdité, transplantation d'un organe vital, transplantation d'un organe vital sur liste d'attente, tumeur cérébrale bénigne.

L'assurance maladie grave ne repose pas sur le fait que vous soyez apte ou non à travailler alors que vous êtes malade ni sur la réussite d'un rétablissement complet ou non. De plus, vous pouvez dépenser l'argent comme bon vous semble.

Les utilisations fréquentes de l'assurance maladie grave sont les remboursements de dettes, les transformations à la maison, la garde des enfants, les investissements, les vacances, les compléments de retraite ou des changements dans le style de vie.

Vous et votre conjoint pouvez soumettre une demande d'assurance maladie grave jusqu'à concurrence de 500 000 \$ aux termes du régime d'assurance de l'ALPA. Vous pouvez également soumettre une demande d'assurance pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ pour vos enfants à charge. La couverture pour les enfants vise les mêmes 25 maladies ou affections graves que celle des adultes, en plus de six maladies ou affections spécifiques à l'enfance suivantes: Diabète sucré de type 1, Dystrophie musculaire, Fibrose kystique, Maladie congénitale du cœur, Paralysie cérébrale, Syndrome de Down.